

Nations Unies



International Criminal Tribunal for the former Yugoslavia

Tribunal Pénal International pour l'ex-Yougoslavie

# ALLOCUTION

(Destiné exclusivement à l'usage des médias. Document non officiel)

La Haye, 9 novembre 2016

# Allocution devant l'Assemblée générale des Nations Unies **Carmel Agius** Président du Tribunal pénal international pour l'ex Yougoslavie 9 novembre 2016

#### Monsieur le Président,

Je vous remercie de me donner la parole. Permettez-moi tout d'abord de vous transmettre mes sincères félicitations pour votre élection à la présidence de cette assemblée et de vous souhaiter un plein succès dans vos fonctions.

#### Excellences, Mesdames et Messieurs,

C'est la première fois que je prends la parole devant l'Assemblée générale des Nations Unies en ma qualité de Président du Tribunal pénal international pour l'ex Yougoslavie (le « TPIY » ou le « Tribunal »). C'est un immense honneur pour moi de m'adresser aux membres distingués de cette assemblée et un plaisir de présenter le vingt-troisième rapport annuel du TPIY.

Il y a presque un an jour pour jour, je prenais mes nouvelles fonctions de Président du TPIY. Toutefois, comme la plupart d'entre vous le savent, j'exerce les fonctions de juge au Tribunal depuis 2001 et j'en ai été le Vice-Président pendant quatre ans, avant d'être élu Président. Le Tribunal a également un nouveau Vice-Président, mon estimé confrère de Chine, le Juge Liu Daqun. Je tiens également aujourd'hui à remercier mon prédécesseur, le Juge Theodor Meron, avec qui je continue de travailler en étroite collaboration dans le cadre de ses fonctions non seulement de juge de la Chambre d'appel, mais aussi de Président du Mécanisme appelé à exercer les fonctions résiduelles des Tribunaux pénaux (le « Mécanisme »). Ceci est particulièrement important, car le rapport que je présente rend compte des progrès accomplis au cours de l'année écoulée dans le cadre de l'achèvement des travaux du Tribunal, mais aussi de la transition au Mécanisme.

#### Excellences,

J'ai beaucoup de chance d'avoir pris mes fonctions à une époque où le Tribunal est pleinement opérationnel, solide et bien préparé pour écrire la dernière page de son histoire. Nous sommes arrivés jusqu'ici grâce au travail de mes prédécesseurs qui ont dirigé l'institution, aux efforts sans relâche déployés par les autres juges et au personnel remarquable que cette institution a la chance de compter en son sein. À ce jour, le Tribunal a jugé en dernier ressort 154 accusés sur les 161 mis en accusation pour violations graves du droit international humanitaire, et il ne reste plus aucun fugitif recherché pour ce type de violations. En revanche, dans une affaire d'outrage pendante, les mandats d'arrêt des trois accusés n'ont pas encore été exécutés.

Alors que le Tribunal se prépare à fermer ses portes en 2017, il a continué de s'employer à achever rapidement les dernières activités judiciaires, dans le respect des garanties procédurales et du droit des accusés à être jugés équitablement, qui doit continuer de

www.tpiy.org

Churchillplein 1, 2517 JW La Haye. BP 13888, 2501 EW La Haye. Pays-Bas

Tél.: +31-70-512-8752; 512-5343; 512-5356

primer. Plus d'affaires ont été clôturées au cours de la période considérée, qui s'est terminée le 1er août 2016, qu'au cours de la précédente ; deux jugements ont été rendus en première instance et dans deux affaires en appel. En outre, les juges de la Chambre d'appel ont rendu leur arrêt dans la dernière et la plus grande affaire en appel jamais jugée par le Tribunal pénal international pour le Rwanda. Par ailleurs, il a été mis fin, en juillet, à un procès en première instance à la suite du décès de l'accusé.

## Excellences,

Je souhaite aujourd'hui vous exposer les cinq principaux défis que le TPIY devra relever au cours des douze prochains mois.

Le premier défi consiste à veiller à ce que les dernières affaires du Tribunal se déroulent comme prévu en vue d'assurer la fermeture de celui-ci en temps voulu et de manière responsable ainsi que la transition sans heurt vers le Mécanisme.

Sous ma direction, le Tribunal s'attelle à achever ses derniers travaux aussi rapidement et efficacement que possible. Les juges et les juristes concentrent désormais leurs efforts sur la dernière affaire en première instance, à savoir celle concernant Ratko Mladić, sur la dernière affaire en appel, l'affaire Prlić et consorts, et sur l'affaire d'outrage concernant Jojić et consorts. Si, au vu de leur nombre, ces affaires ne semblent pas représenter beaucoup de travail, je peux vous assurer que le procès en cours dans l'affaire Mladić est l'un des plus complexes jamais engagés devant le Tribunal et que l'affaire Prlić et consorts est la plus grande qui ait jamais été portée en appel dans l'histoire de la justice pénale internationale. Parallèlement, tandis que le Tribunal achève ses activités judiciaires, certaines fonctions essentielles continuent d'être transférées au Mécanisme. Vu les estimations concernant la date d'achèvement des affaires Mladić et Prlić et consorts, fin novembre 2017, une dernière demande de prorogation du mandat des juges a été récemment soumise au Conseil de sécurité. J'ai bon espoir que les États Membres appuieront cette demande, dans la mesure où cette prorogation s'avère vitale pour que le Tribunal puisse achever ses derniers travaux dans les délais et garantir la fermeture sans heurt de l'institution.

Le deuxième défi consiste à prendre toutes les mesures nécessaires pour encourager tous les fonctionnaires du Tribunal à rester et pour empêcher l'accélération du phénomène d'attrition des effectifs.

Alors que le mandat du Tribunal touche à sa fin et que nous travaillons sans relâche pour terminer les dernières affaires sans retard, tous les organes du Tribunal ont collaboré étroitement pour répondre aux difficultés croissantes liées à l'attrition des effectifs et au moral du personnel. Le Tribunal collabore ainsi avec le Département de la gestion afin de trouver d'autres solutions pour faire face à cette situation critique. Je me dois de saisir cette occasion pour souligner que les fonctionnaires du Tribunal sont des personnes hautement dévouées, expérimentées et professionnelles, et que c'est grâce à leurs efforts et à leur contribution énormes que nous continuons de progresser dans les dernières affaires. Toutefois, le fait est que la fermeture du Tribunal approche et que les fonctionnaires de toutes catégories continueront de quitter l'institution pour trouver un emploi plus pérenne ailleurs. Si cette situation est regrettable, elle n'en demeure pas moins compréhensible, et les membres du personnel ont parfaitement le droit d'agir de la sorte. Le Tribunal a besoin de toute urgence de l'assistance des États Membres pour répondre à ces difficultés majeures liées aux effectifs et il les exhorte à examiner de manière attentive et favorable les mesures qui empêcheraient l'accélération du phénomène d'attrition des effectifs. À situation exceptionnelle, mesures exceptionnelles. Le Tribunal espère en outre que les États Membres continueront d'offrir d'autres formes d'assistance en faveur du personnel pour appuyer nos travaux, comme la République populaire de Chine l'a généreusement fait en 2016. J'ai récemment eu la possibilité de rencontrer

personnellement au Tribunal des diplomates, des confrères et des fonctionnaires chinois pour les remercier de ce soutien, et je saisis l'occasion qui m'est donnée aujourd'hui pour saluer les efforts du Gouvernement chinois en la matière. Toutefois, il est nécessaire de trouver une solution plus globale qui permettrait de retenir jusqu'à la fermeture du Tribunal les fonctionnaires expérimentés qui connaissent les affaires et les méthodes de travail de l'institution.

Le troisième défi consiste à préserver l'intégrité du Tribunal en adoptant, entre autres, une politique de tolérance zéro en matière de pressions exercées sur des témoins.

Le rôle des témoins est essentiel dans tout système de justice pénale internationale. Au cours des 23 dernières années, le TPIY a entendu 4 670 témoins, bien plus que tout autre tribunal chargé de juger des crimes de guerre dans l'histoire contemporaine. Le Tribunal dispose d'une unité spécialement mise en place pour aider et protéger les témoins. À ce jour, le TPIY a poursuivi et condamné plusieurs personnes responsables de pressions ou d'intimidations à l'encontre de témoins. Je ne saurais trop souligner que toute entrave à l'administration de la justice non seulement compromet l'intégrité du procès, mais a également un effet dissuasif sur les témoins actuels et potentiels. Les instances judiciaires internationales doivent donc continuer de parler d'une seule voix et adopter une politique de tolérance zéro en matière de pressions sur les témoins. Les procédures d'outrage jouent un rôle essentiel à cet égard et le plein soutien de cette institution est indispensable. Les États Membres le savent, dans l'affaire d'outrage concernant Jojić et consorts, les accusés Petar Jojić, Jovo Ostojić et Vjerica Radeta doivent répondre de quatre chefs d'outrage au Tribunal pour avoir intimidé des témoins dans l'affaire Šešelj. La République de Serbie doit encore exécuter les mandats d'arrêt décernés il y a plus de 21 mois les concernant. Le Tribunal est conscient qu'une coopération avec le TPIY peut soulever des questions sensibles au niveau politique. Toutefois, cela ne saurait être une raison pour ne pas coopérer avec le Tribunal, alors même que la coopération est un devoir découlant du Statut du Tribunal et qu'elle reflète le souhait du Conseil de sécurité de poursuivre la lutte contre l'impunité. Les prochaines mesures que prendra le Tribunal concernant la non coopération de la Serbie seront communiquées au Conseil de sécurité de l'ONU en décembre.

Le quatrième défi consiste à améliorer l'image du TPIY et à favoriser les discussions pour renforcer l'héritage commun au Tribunal et à l'Organisation des Nations Unies.

Tandis que le Tribunal se prépare à fermer ses portes en décembre 2017, il est plus important que jamais de veiller à ce que ses travaux et ses réalisations ajent une incidence sur les parties intéressées en ex Yougoslavie et à l'étranger et leur soient accessibles. Afin d'utiliser au mieux le temps précieux qui lui reste, le TPIY a mis en place une initiative intitulée « Dialogues sur l'héritage du TPIY ». Il s'agit d'une série de rencontres prévues cette année et l'année prochaine et dont l'objectif est de donner aux autres les moyens de mettre à profit les réalisations du Tribunal. Chaque manifestation visera à engager un dialogue avec divers acteurs en ex Yougoslavie et ailleurs pouvant utiliser l'expérience du TPIY afin de continuer à établir les responsabilités pour les crimes internationaux. Ces rencontres, qui doivent se tenir à Sarajevo, à La Haye et à New York, prendront la forme de dialogues dynamiques et interactifs. Nous comptons sur votre participation pleine et entière dans la mesure où ce que le Tribunal laissera derrière lui après le mois de décembre 2017, ce n'est pas simplement son héritage, mais aussi et avant tout l'héritage de l'Organisation des Nations Unies dans sa lutte contre l'impunité. L'expérience du Tribunal dans le domaine du droit international humanitaire a été une aventure novatrice, ambitieuse et gratifiante, et nul n'est besoin de vous rappeler que ce qui constitue un succès pour le Tribunal en est un encore plus grand pour l'Organisation dans son ensemble et pour la justice internationale.

Le cinquième et dernier défi consiste à soutenir les juridictions nationales et à leur permettre de statuer sur des crimes internationaux, en renforçant notamment la coopération régionale.

Conformément à la stratégie d'achèvement des travaux du Tribunal sanctionnée par le Conseil de sécurité, le TPIY s'est concentré sur la poursuite des plus hauts dirigeants tout en renvoyant aux juridictions des pays de l'ex Yougoslavie un certain nombre d'affaires concernant des accusés de rang intermédiaire ou subalterne. Le renvoi de ces affaires a permis de renforcer la capacité des juridictions nationales à statuer sur des crimes internationaux graves, à mener des procès équitables dans le respect des normes internationales, et à consolider l'état de droit.

Avec la fin du mandat du Tribunal, l'établissement des responsabilités pour ces crimes repose sur les parquets et tribunaux nationaux. Dans les limites des ressources dont il dispose, le Tribunal s'emploie à aider les autorités des pays de l'ex Yougoslavie à gérer rapidement et efficacement les nombreuses affaires de crimes de guerre qu'elles doivent encore juger. Le Tribunal a également appuyé fermement les démarches entreprises pour renforcer la coopération entre les États de l'ex Yougoslavie, la coopération régionale étant une mesure essentielle pour combattre l'impunité, veiller à ce que justice soit rendue pour l'ensemble des victimes et rétablir la confiance dans la région.

## Excellences,

Pour conclure, je tiens à exprimer, au nom de l'ensemble du Tribunal, ma profonde gratitude pour le soutien que vos gouvernements continuent d'apporter à nos travaux. Je tiens également à saluer l'appui considérable du Bureau des affaires juridiques, qui montre que le Conseiller juridique est vivement attaché à la justice pénale internationale, et celui du Représentant permanent de l'Uruguay qui, avec son équipe, a efficacement présidé le Groupe de travail informel du Conseil de sécurité sur les tribunaux internationaux. Je saisis en outre cette occasion pour rendre hommage au Secrétaire général sortant, S. E. M. Ban Ki moon, qui a œuvré en faveur de l'établissement des responsabilités des auteurs de crimes de guerre, et pour féliciter S. E. M. António Guterres, qui lui succédera.

Le Tribunal, auquel il ne reste plus qu'un procès en première instance, un procès en appel et une affaire d'outrage à juger, arrive à la fin de son mandat. Tout n'est pas terminé pour autant : il nous reste de grands défis à relever dans l'année à venir. J'ai la certitude que, grâce aux efforts et à l'appui sans faille de la communauté internationale, cette expérience audacieuse dans le domaine de la justice internationale s'achèvera en temps voulu et servira, dans les années à venir, à se souvenir de ce qu'il est possible d'accomplir dans la lutte contre l'impunité.

Je vous remercie de votre attention.

###